

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

## du Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Registre n° **183**

SEANCE du 15 mai 2006

Date de dépôt de la délibération par l'autorité préfectorale :

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Taxe Locale d'Equipement - Remise gracieuse de pénalités**

Madame Biot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Trésorerie de Dijon-Nord a transmis à la Ville la demande de remise gracieuse de pénalités appliquées pour paiement tardif d'une cotisation de taxe locale d'équipement relative à la construction de sa maison sise 16, rue Pierre Boisson à Dijon, formulée par Monsieur Luc Moretto.

Monsieur Moretto a réglé sa cotisation en plusieurs échéances suite à l'octroi de délais de paiement par la Trésorerie de Dijon Nord pour tenir compte des difficultés financières du requérant après la perte de son emploi.

Suivant l'avis favorable du comptable eu égard au fait que l'échéancier de paiement a scrupuleusement été respecté, et en application de l'article L 251-A du livre des procédures fiscales, il est proposé d'accéder à la demande du pétitionnaire et de lui accorder la remise gracieuse des pénalités décomptées au profit de la commune qui s'élèvent à 35 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1°- décider d'accorder à Monsieur Luc Moretto la remise gracieuse des pénalités appliquées pour paiement tardif de la taxe locale d'équipement relative à la construction de sa maison sise 16, rue Pierre Boisson à Dijon ;

2°- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**